

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 11 du 12 septembre 2014



Actuellement en région

Marronniers

Mineuses du marronnier et Blackrot

Les marronniers présentent des dégâts importants liés à la présence et au développement de la mineuse du marronnier et du Blackrot tout au long de l'été. Les feuilles brunissent, se recroquevillent et tombent prématurément.

La mineuse du marronnier sous forme de chrysalide et le blackrot hivernent sur les feuilles tombées au sol. **Le ramassage des feuilles et leur destruction évite donc une prolifération plus importante l'année suivante.**



Pin

Chenilles processionnaires

Des papillons sont toujours capturés sur le secteur d'Auxerre. Il s'agit de la fin du vol pour cette année. Les adultes s'accouplent et les femelles s'envolent vers une branche pour pondre jusqu'à 300 œufs avant de mourir. Les petites chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. Cette année, les premières détections des papillons ont été faites début juillet (cf BSV n°8). Les premières éclosions ont donc eu lieu ou vont prochainement avoir lieu. **La vigilance est donc de mise.** Après l'éclosion, les chenilles forment des pré-nids (voir photo) qui peuvent passer inaperçus. Ces pré-nids constituent des abris où elles y passent leurs journées. Au crépuscule, elles commencent à se nourrir du limbe des aiguilles des pins. Les premiers symptômes de ces activités nocturnes sont l'apparition de touffes d'aiguilles jaunies.



Gazons et feuillus

Maladies fongiques

Suite à l'été pluvieux de cette année, les maladies fongiques sont présentes sur l'ensemble de la région. Déjà évoqués dans les précédents BSV, quelques cas sont toujours signalés : **développement de l'oïdium sur les platanes, des taches noires sur rosiers, apparition de rouille sur les gazons dans le secteur d'Auxerre.**

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 11 du 12 septembre 2014

Ce qu'il faut retenir

Ravageurs	Situation
Tigre du Platane	
Processionnaire du Pin	A surveiller
Processionnaire du Chêne	
Bombyx cul Brun sur Feuillus	
Mineuse du Marronnier	
Pyrale du Buis	
Acarien sur Tilleul	
Puceron sur Tilleul	
Puceron sur Rosier	
Othiorhynque	

Maladies	Situation
Black rot sur Marronnier	
Chancre bactérien sur Marronnier	
Anthracnose sur Platane	
Oïdium sur Platane	
Oïdium sur Erable	
Tache noire sur Erable	
Oïdium sur Rosier	
Tache noire sur Rosier	
<i>Cylindrocladium</i> du buis	
<i>Volutella</i> sur Buis	
Fusariose sur Gazon	
Rouille sur gazon	
Fil rouge sur gazon	

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Risques sanitaires importants	

Devenir observateur du BSV ZNA

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne, voulant devenir observateur, à nous contacter en nous renvoyant par **fax** la fiche de renseignements suivante au 03.80.25.95.49 ou par **mail** à l'adresse ci-dessous :

Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV ZNA :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : et fax :

Profession :

Ravageurs pouvant être suivis :

Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

FREDON Bourgogne - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE

Tel : 03 80 25 95 45 - Fax : **03 80 25 95 49**

Mail : bsvzna@fredon-bourgogne.com

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 11 du 12 septembre 2014

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :

Mairie de Beaune, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Quetigny, Mairie de Chalon-sur-Saône, Mairie de Mâcon, Mairie de Villeneuve-la-Guyard, Mairie de Longvic, Mairie de Tournus, M. Gallimard (Talent).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composée d'AREXHOR et du SRAL.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRA Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

